

Rapport moral 2018

Assemblée générale GADEM - 19 janvier 2019

Bailleurs de fonds :

- Depuis le 1^{er} janvier 2018, le GADEM est soutenu par l'**Open society foundation (OSF)** pour une période de deux années (150 000 \$) ;
- Le GADEM a pu déposer une nouvelle de fonds auprès de la **Division sécurité humaine du Département fédéral des affaires étrangères de la Confédération suisse** pour une période de 24 mois allant de juin 2018 à juin 2020, subvention équivalente à 29% du budget global (145 266 CHF) ;
- La **fondation Rosa Luxembourg** (Rosa Luxemburg Stiftung) a renouvelé son soutien au GADEM pour une période allant de mars à décembre 2018 (40 000€) ;
- Le GADEM reçoit toujours une subvention annuelle du **Fond pour les droits humains mondiaux (FDHM)** ;
- La subvention du **Sigrid Rausing Trust (SRT)** prendra fin le 31 mai 2019. Des discussions sont en cours pour voir la possibilité de renouveler le soutien de SRT pour une nouvelle période de 3 années.

Certification des comptes pour les années 2016 et 2017

Le GADEM a pu faire certifier les comptes de l'association pour les années 2016 et 2017. Une première version du manuel de procédures du GADEM a également été finalisée et présentée au commissaire aux comptes qui a validé les procédures de contrôles internes prévues.

Activités phares pour 2018 :

Campagne #CoûtsEtBlessures

Au début de l'été 2018, le GADEM a été alerté de la situation des personnes dans le nord du Maroc, particulièrement à Tanger, et de l'augmentation des arrestations dans les rues et à domicile, et de déplacements forcés de personnes non ressortissantes marocaines des zones frontalières vers des villes plus au sud. Le GADEM a mené un travail de terrain (missions et récoltes de témoignages). Le GADEM a pu constater que ces opérations des forces de l'ordre ciblaient uniquement les personnes noires non ressortissantes marocaines sans distinction de leur situation administrative et étaient menées hors tout cadre juridique. A partir de fin août 2018, le GADEM a aussi noté un nombre croissant d'expulsions illégales de personnes arrêtées à Tanger.

Ce travail de terrain (plusieurs missions organisées entre juillet et novembre 2018 à Tanger, Nador, Rabat et Casablanca) en collaboration avec des associations de soutien aux personnes migrantes ont permis de lancer la campagne #CoûtsEtBlessures le 21 septembre 2018 afin de

rendre visible et de dénoncer les violations commises à l'encontre des populations noires non ressortissantes marocaines depuis juin 2018, particulièrement à Tanger, et de faire un travail de monitoring et de suivi, autant sur le terrain qu'au niveau institutionnel marocain et européen, de l'évolution de la situation. Toutes ces missions ont permis de récolter environ une centaine de témoignages.

Dans le cadre de la campagne #CoûtsEtBlessure, le GADÉM a publié un premier rapport « **Coûts et blessures - Rapport sur les opérations des forces de l'ordre menées dans le nord du Maroc entre juillet et septembre 2018 – Éléments factuels et analyse** »¹ le 28 septembre 2018. Ce rapport dresse un état des lieux des événements violents qui ont marqué la période allant de juillet à septembre 2018, en se concentrant spécifiquement sur les opérations des forces de l'ordre menées à Tanger à l'encontre des populations noires non ressortissantes marocaines. Il a été élaboré à partir de 45 témoignages de personnes directement concernées (11 femmes, 19 hommes et 15 mineurs). Ce rapport tente également de replacer ces éléments dans leur contexte politique national et supranational, en offrant une grille de compréhension et d'analyse des motivations et des implications de telles pratiques dans un cadre de coopération avec l'Espagne et l'Union européenne.

Une note complémentaire « **Expulsions gratuites – Note d'analyse sur les mesures d'éloignement mises en œuvre hors tout cadre légal entre septembre et octobre 2018** » a été rendu publique le 11 octobre 2018 lors d'une conférence de presse organisée dans les locaux du GADÉM. Cette note se base sur 26 témoignages de personnes victimes de maintien (arbitraire) en rétention dans des conditions matérielles extrêmement précaires et de renvoi forcé dans leur pays d'origine hors tout cadre légal.

Deux autres communiqués de presse ont été également publiés dans le cadre de cette campagne :

- Le premier publié le 17 octobre 2018 en réaction à l'expulsion d'un ressortissant camerounais : [De quels « retours volontaires » parle-t-on ?](#)
- Le deuxième publié le 21 octobre 2018 : [Des mises en scène pour justifier des renvois forcés ?](#)

En parallèle de ces actions de plaidoyer et de sensibilisation de l'opinion publique, le GADÉM a tenté de mener des actions judiciaires pour libérer les personnes maintenues à Tanger hors tout cadre légal. Trois avocat-e-s ont été mobilisé-e-s à partir d'octobre 2018 auprès du Tribunal administratif de Rabat et du parquet de Tanger.

¹ <https://mailchi.mp/d8f25a776556/rapport-cots-et-blessures-gadem>

Le Conseil civil de lutte contre toutes les formes de discriminations :

Le Conseil civil de lutte contre toutes les formes de discriminations a été mis place à l'initiative du GADEM le 9 décembre 2016². Il compte aujourd'hui 13 membres³.

Le Conseil civil est un organe indépendant, issu de la société civile, et est constitué d'un réseau d'organisations, de dynamiques et de personnes basées sur tout le territoire marocain et impliquées dans la défense des droits humains et/ou de lutte contre les discriminations (critères de discrimination identifiés comme prioritaires par le Conseil civil : genre ; SOGIE⁴ ; situation de handicap ; liberté de conscience ; « La couleur de peau, l'ascendance ou l'origine nationale ou ethnique » et l'exclusion des politiques publiques⁵).

Le Conseil civil a pour objectifs de :

- mettre en place un réseau d'échanges, de convergence et d'apprentissage mutuel dans le respect de l'autonomie de chaque membre du Conseil civil ;
- aborder la thématique des discriminations de manière globale et de créer un référentiel commun en matière de discrimination appliqué au Conseil civil ;
- promouvoir une perspective d'ouverture territoriale en valorisant le travail de terrain et en mobilisant des associations/dynamiques qui fournissent un travail important sans être entendues, en particulier en dehors de l'axe Rabat/Casablanca.
- visibiliser et comprendre le fonctionnement des discriminations pas, peu ou mal étudiées et dénoncées, inhérentes à des représentations sociales ou survenant dans des zones de non-droit ou dans des lieux isolés.

L'action principale du Conseil civil jusqu'à maintenant a été la publication début mai 2018 d'un **rapport faisant l'état des lieux des discriminations au Maroc**⁶. Ce rapport a été traduit en arabe au cours du mois du décembre 2018, et les deux rapports (français et arabe) ont été imprimés.

² [Communiqué de constitution du conseil civil de lutte contre toutes les formes de discriminations](#)

³ Association Colombe blanche pour les personnes en situation de handicap (ACB), Association Hasnouna de soutien aux usagers de drogues (AHSUD), Association Jeunes pour jeunes (AJJ), Mouvement alternatives citoyennes (ALCI), Association lumière sur l'émigration au Maroc (ALECMA), Association Anir, Association Thissaghna pour la Culture et le Développement (Asticude), Collectif Aswat de lutte contre les discriminations fondées sur les sexualités et les identités de genre (Aswat), Groupe antiraciste d'accompagnement et de défense des étrangers et migrants (GADEM), Initiative pour la protection des droits des femmes (IPDF), Institut Prometheus pour la démocratie et les droits humains (IPDDH), Jeunes femmes pour la démocratie (JFD), Oasis Verte pour le développement et la démocratie (OVDD).

⁴ Sexuel orientation and gender identity/expression : http://www.ohchr.org/Documents/Issues/Discrimination/LGBT_discrimination.pdf

⁵ On entend par « exclusion des politiques publiques » : la précarité, l'âge et/ou l'isolement géographique/inégalité territoriale de certaines personnes les empêchant de bénéficier des politiques publiques et de jouir pleinement de leurs droits civiques, tel que l'accès à la santé, au travail, à l'éducation, à l'emploi ou à la culture par exemple.

⁶ <http://prometheus.ma/rapport-du-conseil-civil-de-lutte-contre-toutes-les-formes-de-discrimination/>

Les 23 et 24 novembre 2018, une **réunion de tous des membres du Conseil civil** a été organisée à Marrakech afin de faire une évaluation du travail du Conseil civil jusqu'à aujourd'hui, notamment l'impact du rapport, et de définir les actions à mener par la suite.

Suivi des expulsions de ressortissant-e-s marocain-e-s depuis la France

Depuis janvier 2018, le GADEM a développé un projet pilote en partenariat avec la Cimade : « **Expulsion Maroc-France/GADEM-CIMADE** ». En effet, le GADEM, depuis sa création, a toujours considéré les questions des expulsions des ressortissant-e-s marocain-e-s, mais faute de moyens humains et financiers, et de temps, n'a pu que très peu s'investir sur ces questions. Depuis le début de l'année 2018, un nouveau projet a été mis en place en collaboration avec la Cimade pour développer des connaissances sur la procédure mise en œuvre pour les ressortissant-e-s marocain-e-s expulsé-e-s depuis la France (Rennes, Bordeaux et Toulouse principalement). L'objectif est de renforcer la compréhension du circuit des expulsions des ressortissant-e-s marocain-e-s, des pratiques des administrations judiciaires et policières marocaines à la réception de ces personnes (notamment pour celles qui auraient quitté irrégulièrement le Maroc), spécifiquement, l'application ou non de la pénalisation de l'émigration irrégulière (« délit d'émigration irrégulière ») prévue dans la loi n°02-03⁷, ainsi que la compréhension des dispositifs juridiques pour faciliter leur accès à la justice. Deux réunions de coordination du projet ont été tenues entre juillet et octobre 2018.

Du 25 au 29 septembre 2018, trois représentant-e-s de la Cimade sont venu-e-s à Rabat dans le cadre d'une **mission de terrain**. Dans le cadre de cette mission, ils/elles ont rencontré, avec une représentante du GADEM, le Conseil national des droits de l'Homme (CNDH), le Conseil consultatif des Marocains résidant à l'étranger (CCME) et la Commission régionale des droits de l'Homme (CRDH) de Casablanca. Une réunion était prévue avec le ministre délégué auprès du ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale chargé des Marocains résidant à l'étranger et des Affaires de la migration, la Direction générale de la Sûreté nationale (DGSN) et le parquet de Casablanca. Cependant, ces réunions ont été annulées au dernier moment à la suite du lancement de la campagne #CoûtsEtBlessures (voir infra). **Une formation avec les avocat-e-s sur le délit d'émigration irrégulière** a également été organisée pendant la mission de la Cimade (voir infra). Cette mission a été aussi l'occasion de discuter des suites du projet pour 2019, notamment du travail conjoint sur les questions de mineur-e-s marocain-e-s non accompagné-e-s présent-e-s sur le territoire français.

Depuis le début de mise en œuvre du projet, le GADEM a reçu **cinq situations de ressortissants marocains expulsés et a pu recueillir leurs témoignages**. Sur les 5, seulement une personne était

⁷ Article 50 : « Est punie d'une amende de 3000 à 10.000 dirhams et d'un emprisonnement de un mois à six mois, ou de l'une de ces deux peines seulement, sans préjudice des dispositions du code pénal applicables en la matière, toute personne qui quitte le territoire marocain d'une façon clandestine, en utilisant, au moment de traverser l'un des postes frontières terrestres, maritimes ou aériens, un moyen frauduleux pour se soustraire à la présentation des pièces officielles nécessaires ou à l'accomplissement des formalités prescrites par la loi et les règlements en vigueur, ou en utilisant des pièces falsifiées ou par usurpation de nom, ainsi que toute personne qui s'introduit dans le territoire marocain ou le quitte par des issues ou des lieux autres que les postes frontières créés à cet effet. »

sorti irrégulièrement du Maroc et aucun a été poursuivi pour émigration irrégulière ou autres, et avait besoin d'un accompagnement juridique. Le GADEM n'a pas pu répondre aux besoins de ces personnes qui soulevaient plus d'un accompagnement depuis la France, notamment pour un recours contre la décision d'expulsion ou un accompagnement pour un retour en France.

Loujna Tounkaranké – réflexion pour la suite du Collectif

En 2018, le collectif est entré dans une nouvelle phase. En effet, cette année a marqué la fin d'un partenariat de 9 ans avec l'Agence française de développement (AFD), qui finançait les activités du collectif depuis sa création. Le collectif a donc entamé une réflexion approfondie sur l'avenir et le fonctionnement à partir de 2019 et a mis en place une évaluation externe qui s'est basée sur l'analyse de consultants recrutés pour ce travail. Le GADEM a participé activement à ce travail d'évaluation des activités menées au cours des 3 dernières années et plus largement depuis la création du collectif. Cette évaluation a permis de mettre en évidence les bases d'une réflexion interne à mener pour la poursuite des activités du collectif ainsi que des modalités de fonctionnement qui varieront selon si le collectif est en mesure ou non de mobiliser des fonds importants. Le GADEM a suivi l'ensemble du processus, notamment à Dakar (10, 11 et 12 avril 2018) pour la première restitution et à Paris le 17 octobre 2018 pour la restitution finale. Un des consultants s'est également rendu au Maroc fin mars 2018 pour rencontrer les partenaires du collectif sur place. Le GADEM a facilité les contacts et l'organisation logistique de la mission.

Au cours de l'année 2018, le GADEM a participé aux différentes réunions skype du comité de pilotage, ainsi qu'à une réunion physique organisée à Paris à l'occasion de la présentation du rapport final de l'évaluation, le 16 octobre 2018. Au cours de cette réunion, les membres du comité de pilotage ont entamé une réflexion sur les orientations stratégiques du collectif pour l'avenir et son fonctionnement.

Ainsi, le GADEM souhaite renforcer sa participation au sein du collectif Loujna Tounkaranké notamment suite à la nouvelle position du Maroc sur le continent africain, son retour au sein de l'Union africaine et sa volonté d'intégrer la CEDEAO.

Finalisation de la mallette pédagogique « Vivre ensemble au Maroc »

En 2018, le GADEM a finalisé sa mallette pédagogique « Vivre ensemble au Maroc ». Cet outil de sensibilisation et d'éducation à la citoyenneté développé pour des jeunes entre 7 et 14 ans a été élaboré sur pratiquement 10 années. Elle est le fruit de deux années d'expériences avec des jeunes d'une école maternelle et d'un collège à Salé (entre 2012 et 2014) et a été actualisée pour devenir une véritable mallette pédagogique. Elle a pour objectif de mettre à disposition d'intervenant-e-s dans des lieux fréquentés par des publics jeunes (Dar chebab, associations, écoles, etc.) une boîte à outils facile à utiliser afin de mettre en œuvre des actions de sensibilisation et d'éducation à la citoyenneté sur les migrations, la diversité et les différences auprès d'un public jeune. Elle comprend aujourd'hui une dizaine d'outils :

- « Mallette mode d'emploi » comprenant une mise en contexte, une présentation de la mallette pédagogique et de ses objectifs, ainsi que les fiches pratiques des différents outils présents dans la mallette ;
- « Petit livret lexique de la mallette pédagogique » proposant des définitions des termes utilisés dans la mallette et adaptés aux publics ciblés ;
- « Livret Brise-glace » offrant un large éventail d'activités aux animateur-ice-s pour permettre la rencontre entre les participant-e-s et renforcer la cohésion de groupe, créer une forme d'énergie au groupe et le redynamiser, mettre en place des moments d'évaluation, etc. ;
- Livret de sensibilisation pour mieux comprendre la diversité et respecter la différence « Vivre ensemble au Maroc » pour les 11-14 ans ;
- Le module d'activités « Regards sur le monde/N'choufou l'Dounia et Regards sur les migrations/N'choufou Mouhajirin » pour les 7-9 ans ;
- Le module d'activités « Regards sur le monde/N'choufou l'Dounia » pour les 10-14 ans ;
- Le module d'activités « Regards sur les migrations/N'choufou l'Mouhajirin » pour les 10-14 ans ;
- Le module d'activités « Regards sur les migrations/N'choufou l'Mouhajirin » pour les 10-14 ans ;
- Le module d'activités « Regards sur les migrations/N'choufou l'Mouhajirin » pour les 10-14 ans ;
- Le module d'activités « Contes et histoires » pour les 7-14 ans comprenant le livre « La querelle des couleurs » français-arabe ;
- Jeu « les 7 parcours » (adaptation du jeu de 7 familles illustrant le parcours de 7 personnages en 6 étapes) pour les 11-14 ans ;
- Jeu « 1, 2, 3 Voyagez ! » (adaptation du jeu de l'oie pour illustrer les parcours de migrations d'animaux et de personnages) pour les 7-10 ans ;
- Quatre affiches pédagogiques :
 - Poster « Définitions » qui présente les définitions de termes importants et récurrents dans la mallette ;
 - Poster « les migrations historiques au Maroc » illustrant la place historique du Maroc en tant que carrefour des migrations et les échanges ancestraux entre le Maroc et les pays du reste du continent africain ;

- Poster « Les migrations contemporaines au Maroc – pays de départ, pays de transit et pays de destination » ;
- Poster « Les migrations dans le monde » présente les migrations inter et intracontinentales.

Seul le *livret de sensibilisation pour mieux comprendre la diversité et respecter la différence* « Vivre ensemble au Maroc » a été traduit en arabe, mais le GADEM souhaite traduire la totalité de la mallette au cours de l'année 2019 afin de permettre une plus large diffusion de l'outil et obtenir l'accréditation du ministère de l'éducation nationale pour être ensuite proposé dans les écoles publiques et privées.

En 2019, le GADEM va créer un site internet dédié à la mallette pédagogique afin de pouvoir la diffuser largement et la rendre accessible à tou-te-s gratuitement. Cela permettra également de faire la promotion de cet outil unique en son genre au Maroc. Ce site sera construit de manière interactive et constituera un autre format de diffusion et d'utilisation de la mallette pédagogique.

La campagne #visarefusé

Depuis septembre 2017, le GADEM a suivi la situation d'un mineur non accompagné d'origine congolaise afin de l'accompagner – en lien avec la Cimade – dans ses démarches pour rejoindre sa mère réfugiée en France. En juin 2018, à la suite d'un refus de délivrance de visa du Consulat général de France à Rabat, le GADEM a décidé de lancer une campagne #visarefusé⁸ dans les réseaux sociaux pour soutenir ce mineur qui a finalement obtenu son visa en juillet 2018 et a rejoint sa mère en septembre 2018.

Focus sur les incontournables du GADEM

Les formations, activités clés et transversales

Dans le cadre du projet « Expulsion Maroc-France/GADEM-CIMADE » (voir supra), le GADEM a organisé, le **28 septembre 2018**, un atelier d'échange (formation) avec les avocat-e-s sur « **la procédure d'expulsion des ressortissant-e-s marocain-e-s depuis la France et les poursuites éventuelles encourues à leur retour au Maroc** ». Trois représentant-e-s de la Cimade étaient également présent-e-s afin d'échanger sur leurs expériences concrètes d'accompagnement et sur la procédure en France.

Au total 9 personnes ont participé à cet atelier. L'objectif de cet atelier était d'avoir une vision d'ensemble de la procédure depuis la France jusqu'au Maroc, et de réfléchir sur les mesures qui peuvent être prises à l'encontre des ressortissant-e-s marocain-e-s sorti-e-s irrégulièrement du Maroc (délit d'émigration irrégulière). En effet, l'article 50 de la loi n° 02-03 *relative à l'entrée et au séjour des étrangers au Royaume du Maroc, à l'émigration et à l'immigration irrégulière*

⁸ <https://www.facebook.com/PageGadem/photos/a.416062071838237/1650850981692667/?type=3&theater>
<https://www.facebook.com/PageGadem/photos/a.416062071838237/1653977951379970/?type=3&theater>

pénalise l'émigration irrégulière. La nouvelle politique migratoire lancée en 2013 avait annoncé une réforme de la loi n°02-03 et notamment, sa volonté de dépénaliser l'émigration irrégulière, cependant, le cadre juridique relatif au statut des personnes étrangères au Maroc n'a pas été modifié et le délit d'émigration irrégulière est toujours d'actualité. L'accompagnement des ressortissant-e-s marocain-e-s expulsé-e-s d'Europe et de retour au Maroc entre dans ce cadre, mais c'est une action encore nouvelle pour le GADEM. C'est pourquoi le GADEM a décidé de mettre en place un atelier d'échange d'expériences et de réflexion à partir du cadre juridique et des pratiques judiciaires en France (en tant que pays à l'origine de la décision d'expulsion) et au Maroc (pays d'origine de la personne qui a fait l'objet d'une décision d'expulsion) pour apporter un meilleur éclairage aux ressortissant-e-s marocain-e-s expulsé-e-s et faciliter leur accès à la justice. Cet atelier entre dans le cadre de la mobilisation des avocat-e-s pour renforcer le processus de réflexion sur différentes pratiques juridiques mises en œuvre au Maroc à l'encontre des personnes en migration et sur des situations emblématiques. Cette activité permet de renforcer le travail du GADEM de suivi et d'accompagnement juridique, et de collaboration avec les avocat-e-s.

Le 16 novembre 2018, le GADEM a organisé un **nouvel atelier de formation à l'attention des avocat-e-s** (7 participant-e-s). Cette session s'est appuyée sur l'analyse de deux décisions de justice obtenues par le GADEM concernant des **refus de renouvellement de titre de séjour**. Ces deux décisions de justice ont été prononcées par le même juge administratif. Au cours de la formation, les participant-e-s ont analysé les arguments du juge dans les deux situations au regard du droit et de la situation spécifique des requérant-e-s. Dans le cas de la première décision obtenue en 2016 (jugement en appel), le juge s'était prononcé sur la notion de « menace à l'ordre public » qui justifiait le refus en première instance, alors que pour la seconde, le même juge avait été beaucoup plus sévère et s'était exprimé contre la requérante. Les avocat-e-s présent-e-s ont pu analyser les deux décisions et travailler sur la notion d'ordre public.

Le GADEM est également intervenu le 31 octobre 2018 lors d'un **atelier de réflexion sur « l'accès des étrangers au marché de l'emploi au Maroc – Cadre réglementaire et enjeux de protection des salariés étrangers »**, organisé par le CNDH dans ses locaux à Rabat. Le GADEM est intervenu sur le thème « **du droit au séjour au droit à l'emploi : contraintes pratiques et nécessaire prise en compte de l'interdépendance des droits** ». Cet atelier visait à réunir les acteur-ric-e-s impliqué-e-s dans le domaine de l'emploi, de la migration et de la protection de droits des travailleur-euse-s étranger-e-s afin de soutenir une réflexion collective et une mise en synergie entre acteur-ric-e-s en vue de contribuer à la diffusion d'information et l'échange de bonnes pratiques. Les interventions ont permis l'actualisation des connaissances concernant le cadre juridique relatif à l'emploi des travailleur-euse-s étranger-e-s, la procédure et les conditions d'accès au marché de l'emploi et les défis liés à l'application du droit du travail aux étranger-e-s. Etaient présent-e-s des représentant-e-s du ministère de l'Emploi et de l'Insertion professionnelle, du ministère délégué auprès ministère des Affaires étrangères et de la Coopération internationale chargé des Marocains résidant à l'étranger et des Affaires de la migration, de l'Agence nationale de promotion de l'emploi et des compétence (ANAPEC), de la Confédération générale des

entreprises du Maroc (CGEM), de l'Organisation internationale du travail (OIT), du HCR, de l'association des Inspecteurs du travail, de la chambre sociale de la Cour de cassation ou TPI ainsi qu'un avocat et qu'un spécialiste du droit du travail.

Accompagnement juridique et administratif

Pour l'année 2018, le GADEM a fait le suivi de **67 dossiers** (71 dossiers en 2017), dont 26 ouverts pendant l'année 2018. Au 31 décembre 2018, 32 dossiers étaient clôturés, 9 suspendus et 16 dossiers étaient toujours en cours. **26 dossiers étaient suivis avec un-e avocat-e** (dont 23 à la charge du GADEM et 3 à la charge d'un partenaire). Principalement, les situations suivies par le GADEM en 2017 concernaient :

- état civil (déclaration de naissance, filiation) (21 dossiers) ;
- situations de nature pénale, dont poursuite pour séjour irrégulier, accompagnement pour l'accès à l'assistance judiciaire, arrestation pour mendicité et agression par les forces de l'ordre, dépôts de plainte, utilisation de faux documents/falsification (9 dossiers) ;
- asile : recours, demande d'asile, demande de réinstallation (9 dossiers) ;
- opération de régularisation – première demande et recours (8 dossiers) ;
- titre de séjour – procédure de droit commun (7 dossiers) ;
- interdiction (d'entrée sur) du territoire (3 dossiers).
- demandes d'autorisation de sortie du territoire ou retour volontaire (3 dossiers) ;
- arrestation et rétention arbitraire (3 dossiers – groupes de personnes) ;
- mariages mixtes (2 dossiers) ;
- zone d'attente (1 dossier) ;
- regroupement familial (1 dossier).

Le GADEM a aussi conseillé et/ou orienté une cinquantaine de situations (principalement en lien avec l'opération de régularisation).

Festival Migrant' scène – Tanger 2018 interdit

Depuis 2010, le GADEM organise chaque année en partenariat avec la compagnie de théâtre marocaine DABATEATR, le festival Migrant' scène – Rabat. Ce festival fait écho au festival Migrant'scène organisé par la CIMADE depuis 2006 en France et vise à créer des espaces d'échange et de rencontre afin de réfléchir et discuter ensemble sur la situation des personnes en migration et des étrangers au Maroc. Pour ce festival, le GADEM et DABATEATR mettent en place des soirées culturelles accessibles à tou-te-s (musique, théâtre, projection de film, débat, etc.).

Pour l'édition 2018, il a été décidé d'organiser le festival pour la première fois à Tanger. En effet, DABATEATR a un local sur place avec un espace de représentation (capacité d'accueil de 200 personnes, scène et salles pour les résidences) permettant de faire le festival dans une nouvelle ville, Tanger, ville particulièrement touchée depuis 2012-2013 par des actes de discriminations

et de racisme parfois très violents et nécessitant un travail de fond entre les différentes populations résidentes sur place.

Le festival a démarré comme prévu à l'espace Tabadoul, le **5 novembre 2018** avec le **vernissage de l'exposition « Migration, regards, Mouvements »**. Cette exposition est le fruit de deux ateliers participatifs de vidéo, photographie et performance, qui se sont déroulés à Rabat en mars et octobre 2017, sous la direction artistique des artistes Amine Oulmakki (Maroc) et Julien Fleurance (France), et du comédien et acteur Dabcha (Maroc).

Chaque année, dans le cadre du festival, le GADEM fait appel à un-e artiste pour réaliser un travail en résidence avec des participant-e-s amateur-e-s et/ou professionnel-le-s afin d'obtenir un résultat qui pourra être présenté lors du festival Migrant'scène. Le thème de la résidence de cette année était « **Chansons Migrantes** ». L'idée proposée par l'artiste Mounia Magueri était de donner une voix à ceux/celles qui n'en ont pas à travers la poésie, l'histoire, l'humour et l'émotion. Pour ce faire, Mounia Magueri a réuni 13 femmes pendant 4 jours de résidence malgré de grandes difficultés rencontrées à mobiliser les femmes migrantes à Tanger car, à la suite de la répression qui a commencé en juillet 2018, les personnes noires non ressortissantes marocaines avaient peur de se déplacer dans la ville et d'être arrêtées. La restitution de la résidence « Chansons Migrantes » a eu lieu le **6 novembre 2018**.

Cependant, à partir du **7 novembre 2018**, le festival a été interdit par les autorités de la ville de Tanger. Dans un premier temps, l'interdiction n'a pas été formelle. Un prétexte de document manquant a été soulevé par la Wilaya. Puis le **8 novembre**, l'**interdiction formelle du festival a été annoncée** par un agent d'autorité qui s'est rendu sur les lieux du festival. Aucun document officiel n'a pour autant été transmis aux organisations.

A la suite de l'annulation du festival par les autorités, le GADEM a publié le 08/11/2018 un communiqué de presse dénonçant l'interdiction : [Le GADEM dénonce l'interdiction illégale du festival Migrant'scène - Tanger](#).

Autres activités

Le GADEM a lancé une nouvelle activité en 2018, « **le GADEM tient salon** » dont l'objectif est de mettre l'accent sur les nombreuses publications des membres (ou proches) du GADEM. La 1^{ère} édition de cette activité a eu lieu le 29 mars 2018 avec la présentation de l'étude codirigée par Mehdi Alioua, Jean-Noël Ferrié et Helmut Reifeld intitulé *La nouvelle politique migratoire marocaine*⁹ (parue en 2017). 15 personnes étaient présentes. Une deuxième édition a eu lieu le **7 juin 2018**, lors d'un des ftour-causeries du GADEM avec la présentation du livre de Sophie Bava, membre de l'association, chercheuse et anthropo-sociologue, « Routes migratoires et itinéraires religieux. Des Sénégalais mourides entre Touba et Marseille » (Migration et itinéraires religieux. Mouride Sénégalais entre Touba et Marseille).

⁹ http://www.kas.de/wf/doc/kas_51242-1522-1-30.pdf?180124171336

Le GADEM a également organisé un **atelier bande-dessinée, les 6, 7 et 8 juillet 2018**, en présence de 13 participant-e-s de différentes nationalités. Avec comme thème central « les discriminations », Zainab Fasiki, dessinatrice de bande-dessinée, a accompagné un groupe de jeunes adultes dans la découverte des techniques de création d'une bande-dessinée. Après trois jours d'atelier et la création de 10 planches de B.D traitant de différentes formes de discrimination afin de sensibiliser un jeune public, la bande-dessinée : « Berguigo au pays des humains » devait être présentée dans le cadre du festival Migrant'scène – Tanger en présence de Zineb Fassiki et des participant-e-s aux ateliers. Or, le travail d'illustration post-atelier exécuté par la dessinatrice a été rendu au GADEM avec un mois de retard (fin octobre, au lieu de début octobre). De plus, ce rendu nécessite encore un certain travail de production car il ne reflète pas l'idée discutée pendant l'atelier et reste insatisfaisant. Il a donc été décidé de ne pas le présenter pendant le festival. Une réunion avec la dessinatrice est prévue en début d'année 2019 afin de finaliser la B.D courant le premier trimestre 2019.

Le GADEM a, par ailleurs, participé à l'organisation du **festival « Kamleen »** (« tou-te-s » en arabe) d'un collectif de 19 associations de la société civile – dont il est membre – organisé par le Mouvement « Clarté, Ambition, Courage » (CAC - mouvement politique de gauche). L'objectif du festival est la promotion de la culture démocratique à travers des débats publics, des conférences, des ateliers, des activités artistiques et culturelles, et des projections de films. Le festival vise également à offrir un espace de liberté intellectuelle et est le premier festival politique et culturel au Maroc dédié au débat. Pendant la période de reporting, deux réunions ont eu lieu pour la préparation et l'organisation du festival (24/07 et 07/09/18). Une conférence de presse a également été organisée le 19 octobre 2018 pendant laquelle le GADEM est intervenu pour présenter le travail du GADEM et les motivations de l'association dans sa participation au collectif et au festival. Le festival s'est tenu les 27 et 28 octobre 2018. Le GADEM y a organisé une conférence sur le racisme et les discriminations (38 participant-e-s) et animé deux séances d'activité à partir des outils développés dans le cadre de la mallette pédagogique « Vivre ensemble au Maroc » (15 participant-e-s).

« Ftour causerie » pendant les mois de Ramadan

Durant le mois de Ramadan, le GADEM met en place depuis 2010 un rendez-vous annuel : les « ftours – causeries » dont l'objectif est de réunir des personnes qui n'ont pas l'habitude de se côtoyer au quotidien et d'échanger autour d'une thématique dans une ambiance décontractée et informelle. 4 « ftour - causeries » ont été organisés au cours du mois de Ramadan 2018 lors de la rupture du jeûne.

En 2018, 4 « ftours causeries » ont été organisées par le GADEM :

- « ftour partenaires GADEM » - 24 mai 2018 : le GADEM a accueilli ses partenaires avec lesquels il collabore tout au long de l'année, pour un moment de convivialité. Etaient présent-e-s, le CNDH, l'ALECMA, le Conseil des migrants subsahariens au Maroc, le

Collectif des communautés subsahariennes au Maroc, France Volontaires, l'UNESCO, Caritas, etc.

- « Ffour Migrant'scène » - 31 mai 2018 : Pour ce ftour, une partie des participant-e-s aux éditions précédentes du festival Migrant'scène ont échangé sur leurs expériences.
- Le Ftour « GADEM tient salon » - 7 juin 2018 (19 participant-e-s) : Le GADEM a lancé une nouvelle activité en 2018, « GADEM tient salon » (voir infra). Pour le troisième ftour de l'année 2018, le GADEM a voulu fusionner les deux activités et a invité Sophie Bava, membre de l'association, chercheuse et anthropo-sociologue, à présenter son livre « Routes migratoires et itinéraires religieux. Des Sénégalais mourides entre Touba et Marseille » (Migration et itinéraires religieux. Mouride Sénégalais entre Touba et Marseille) publié en 2017.
- Le Ftour « Confluences marocaines » - 12 juin 2018 (7 participants) : exceptionnellement, le GADEM a souhaité faire un ftour avec l'équipe interne (salariés et administrateurs) pour initier une réflexion sur les nouvelles orientations et stratégies de la section " Confluences marocaines " du GADEM.

Plaidoyer et communication du GADEM

Le 30 janvier 2018, le GADEM a publié un communiqué de presse « [Migrations et terrorisme : les liaisons dangereuses](#) » en réaction à une réunion du « Dialogue 5+5 » qui s'est tenu le 20 janvier 2018 à Alger.

Le 4 mai 2018, un [communiqué de presse](#) du Conseil civil de lutte contre toutes formes de discriminations a été publié pour annoncer la sortie du [rapport sur l'état des lieux des discriminations au Maroc](#)

Dans le cadre de la campagne **#CoûtsEtBlessures**, le GADEM a publié 6 communiqués de presse et a organisé une conférence de presse le 11 octobre 2018 :

- [Lancement de la campagne d'alerte #CoûtsEtBlessures](#) – le 21/09/2018
- [Sortie du rapport « Coûts et blessures »](#) – le 28/09/2018
- [Conférence de presse « Expulsions gratuites »](#) – le 09/10/2018
- [Publication de la note « Expulsions gratuites »](#) – le 11/10/2018
- [De quels « retours volontaires » parle-t-on ?](#) – le 17/10/2018
- [Des mises en scène pour justifier des renvois forcés ?](#) – Le 21/10/2018

Dans le cadre de la campagne **#visarefusé**, un communiqué de presse [Refus de visa : quand la suspicion prime sur l'intérêt supérieur de l'enfant](#) a été élaboré et diffusé.

A la suite de l'interdiction du festival Migrant'scène – Tanger, le GADEM a fait circuler ce communiqué de presse [Le GADEM dénonce l'interdiction illégale du festival Migrant'scène - Tanger.](#)

Le GADEM a également publié une Tribune qui a été reprise par le journal électronique Yabiladi le 6 décembre 2018 : [Le « soft power migratoire » du Maroc a besoin d'une société civile forte et crédible.](#)